

# Le télétravail au MAAF : les textes

*[Article mis à jour le 30 septembre 2020.]*

Récapitulatif des textes définissant et encadrant le télétravail, dans la fonction publique en général et au MAA en particulier :

- article 133 de la [loi n° 2012-347 du 12 mars 2012](#) ;
- [décret n° 2016-151 du 11 février 2016](#) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- DGAFP, [Guide d'accompagnement de la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique](#), mai 2016 (guide consultable directement en fin d'article) ;
- [arrêté du 2 août 2016](#) portant application au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- ~~note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-664 du 11-08-2016~~ (abrogée, remplacée par l'instruction technique



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

[SG/SRH/SDDPRS/2019-781](#) du 21 novembre 2019) : modalités pratiques de mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de l'Agriculture ;

– [décret n° 2020-524 du 5 mai 2020](#) modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

[guide-teletravail-2016](#)